

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF

OBJET

Domaine de compétences par thème : 7.5 - finances

Reversement de la subvention
du CNL obtenue dans le cadre
de Partir en livre

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans
un délai de 2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-06-41

L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL –
M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M.
ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – Mme
CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du
Patrimoine et des Animations de la Ville.

Le festival national du livre jeunesse « Partir en livre » se déroule du 18 juin au 20
juillet 2025.

Dans ce cadre, chaque année, la bibliothèque Municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
met en place un programme d'animations en direction d'une ou plusieurs classes de
la ville, en proposant une rencontre avec un ou une auteur(e) et sensibilise le public
à la littérature jeunesse en allant à la rencontre des familles, en organisant une
journée d'animations au parc du Manoir.

Ce dispositif s'est ouvert aux villes du territoire elbeuvien, Cléon, Caudebec-lès-
Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Cette action a obtenu la labellisation du Centre National du Livre (CNL) et une
subvention à hauteur de 2 000 euros.

Une nouvelle convention a été établie, pour fixer les obligations, les termes et les modalités, notamment financières, entre les partenaires.

Il convient notamment de redistribuer le montant de la subvention au prorata (du pourcentage) des crédits mobilisés par chaque partenaire dans le budget total du dispositif et du respect des conditions mentionnées par le CNL.

Cette dotation se fera entre les communes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Chaque partenaire fournira un bilan financier signé et accompagné de justificatifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la présente convention relative au festival « Partir en livre 2025 ».et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

Vu,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'adopter la convention relative au festival « Partir en livre 2025 » ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer la présente convention avec les villes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

□

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025